

L'ORDRE

BUREAUX : 30, RUE SAINT-GABRIEL.

Les lettres d'affaires doivent être adressées aux Propriétaires, et celles concernant la rédaction, à MM. les Rédacteurs du journal. — Aucune lettre non-affranchie n'est retirée du bureau de poste.

Pour les conditions de l'abonnement et des annonces, voir la dernière page. PLINGUET & LAPLANTE, Editeurs-Propriétaires.

CANADA.

MONTREAL, 17 FEVRIER 1871.

Nous faisons il y a quelques temps, certaines remarques à propos des deux partis politiques qui ont pendant si longtemps divisé en deux camps parfaitement tranchés la population de toute la Province.

Dans ce temps-là, il fallait être rouge ou bleu, on n'admettait pas de moyen terme. Et l'on sait ce que ces deux titres signifiaient. Etre rouge voulait dire être anti-national et anti-religieux; être bleu, bon patriote et fervent chrétien; tout le contraire. On ne reconnaissait pas de nuance.

Il fallait être bleu, par conséquent ministériel quand même, ou rouge et oppositionniste quand même.

Etre indépendant ou simplement indifférent à l'une ou l'autre couleur, c'était s'exposer à une mauvaise note et à passer pour dangereux.

Les chefs du Bleu s'accoutumaient très bien de cette distinction, tandis que ceux du Rouge se défendaient mal des tendances qu'on leur prêtait.

C'était l'âge d'or du bleu et de ses organes. Aussi il fallait voir avec quel soin jaloux, avec quelle habileté on savait envelopper toutes les mesures d'intérêt politique dans les questions d'intérêt religieux; avec quel art on teignait de rouge toute velléité d'opposition, toute tentative de résistance.

Certes nous n'aurions rien à dire contre cette industrie si elle avait toujours servi à conserver dans leurs positions des hommes sincèrement amis de leur religion et de leur pays, si les organes qui les défendaient de cette façon avaient toujours eu pour motif véritable la sauvegarde des intérêts de la religion dont ils se constituaient les défenseurs.

Mais un temps arriva où il devint de plus en plus évident que les intérêts du parti bleu ou conservateur, comme il s'intitulait, ne personnaient pas aussi exactement qu'on l'avait cru ceux de la religion; où avec les armes que leur prêtait cette dernière, on s'occupa à entreprendre des combats qui ne pouvaient lui rapporter que des bénéfices plus que douteux.

Alors on commença à comprendre que la cause religieuse ne pouvait plus convenablement se laisser traîner à la remorque d'un parti politique et partager sa fortune; que sa position était plus élevée et ses tendances plus larges.

On comprit qu'il n'était plus prudent de s'en remettre entièrement à un organe de parti, du soin de se faire valoir et que pour affirmer plus efficacement il fallait la dégager du danger des calculs ambitieux, du zèle compromettant d'hommes qui n'étaient si dévoués que parce que leur dévouement leur promettait un large retour.

De là l'origine de cette presse catholique indépendante à laquelle on veut tant de mal aujourd'hui, parce qu'on ne peut plus se servir contre

elle des mêmes pavés qu'on lançait autrefois à d'autres adversaires.

On pouvait alors impunément accumuler erreurs sur erreurs, fautes sur fautes, et ne s'en préoccuper guère; lorsque le journal du parti opposé levait la voix on avait toujours sous main l'argument qu'il fallait pour empêcher qu'il fût entendu.

Aujourd'hui ce système n'a plus de valeur. On en a cherché un autre. Pour diminuer l'importance de cette presse courageuse qui a donné une voix aux réclamations honnêtes, pour rétrécir son champ d'action on voudrait tantôt lui interdire le terrain politique, tantôt lui défendre l'enceinte où les questions les plus importantes de l'époque se discutent et se traitent.

Le terrain politique: Imprudente, dit-on, à la presse catholique lorsqu'elle croit de son devoir de signaler une faute, de combattre une mesure qu'elle croit être mauvaise, un acte d'administration dont elle prévoit les conséquences fâcheuses, imprudente, que faites vous? ne voyez-vous que vous mêlez la religion à la politique, que vous travaillez contre vos amis, que vous allez les indisposer, eux qui sont vos soutiens.

Mais on oublie en même temps que pendant de longues années on s'est servi, on a abusé au besoin de cette influence catholique, de cette immixtion religieuse que l'on trouve si dangereuse, si remplie d'inconvénients aujourd'hui; on oublie que l'on s'est fait un marchepied des sentiments et des croyances de la population pour combattre plus à l'aise ses propres adversaires, sans s'occuper du mal que cela pourrait produire, des haines que l'on amassait peut-être contre cette religion que l'on voudrait maintenant éloigner de la lutte.

Le terrain des discussions religieuses: comment, s'écrie-t-on, scandalisé et dans une sainte frayeur, comment ose-t-on soulever, au milieu des sectes protestantes qui nous entourent, de ces questions brûlantes, de ces polémiques sur des sujets où les distances qui nous séparent ne sont que de quatre pouces pendant que des mille lieues nous séparent de ces sectes!

Comment se fait-il, ajoutez-vous ailleurs, qu'on laisse passer inaperçues les accusations les plus injurieuses d'une presse anti-catholique et que l'on prenne feu pour la moindre nuance entre catholiques.

Et d'abord la frayeur que l'on éprouve aujourd'hui, en admettant qu'elle soit sincère, est bien tardive. Tardif aussi est le repentir que l'on affecte d'entretenir pour des erreurs du passé.

Si dans une mesure qui comportait dans sa solution l'intérêt exclusif moral et religieux d'une nombreuse population, ceux qui se plaignent si amèrement aujourd'hui, ne s'étaient pas interposés pour encourager l'autorité civile à une intrusion coupable, la presse catholique n'aurait pas eu probablement à établir par toutes les voies de la polémique, quel les limites avaient été envahies par cette autorité. Elle n'aurait pas

probablement non plus à revendiquer pour l'autorité religieuse des droits qui lui sont arbitrairement niés. Les hommes politiques que l'on déclare si dévoués, si respectueux aux chefs ecclésiastiques, au lieu de donner à la loi une portée contraire à celle qu'elle doit avoir, se seraient peut-être empressés s'ils voyaient réellement contradiction entre elle et la loi ecclésiastique, d'user du pouvoir qu'ils avaient en mains pour la réformer.

Mais non, comptant sur la bonne volonté trop constante d'organes habitués à les applaudir, ils ont cru qu'ils se laveraient facilement les mains devant le public de la faute dont ils se rendent coupables.

Et l'on voudrait maintenant faire garder le silence à ceux qui réclament contre un tel état de choses.

On trouve puéril que la dispute s'élève à propos d'un éloignement de quatre pouces du vrai sentier; mais que l'on remonte à l'origine de toutes ces sectes protestantes dont des mille lieues nous séparent, et que l'on considère quelle distance commença à les séparer de la vérité. Que l'on examine encore la distance qui sépare de la religion cette presse anti-catholique qui l'insultait aujourd'hui, lorsque ceux qui font de si amers reproches aux autres ont commencé à la dénoncer et à la combattre.

Non, le danger immédiat pour la religion n'est pas dans la présence de cette multitude de sectes qui nous entourent; il n'est pas non plus dans ces injures de la presse anti-catholique qui ne peuvent l'atteindre.

Mais le danger véritable, le véritable péril est à l'intérieur. Il est dans ces nuances auxquelles on ne voudrait pas voir attacher d'importance par les autres, mais que l'on ne voudrait cependant pas effacer soi-même; dans ces distinctions ou ces contradictions qui, dans une occasion donnée, n'offrent aucune conséquence fâcheuse, mais qui dans un autre moment prennent les proportions d'un péril.

Pour être moins apparent au début le danger n'est que plus grand. On s'engage imprudemment en dehors du sentier et l'on sait combien sont glissantes les pentes qui en éloignent.

C'est pour avoir commencé à dédaigner les nuances que l'on a vu se commettre les erreurs les plus graves.

La population qui se guide sur la presse a droit d'être renseignée là-dessus. Si d'un côté on a le pouvoir de publier toutes les nuances de l'erreur, la presse catholique peut revendiquer le droit de faire connaître la couleur réelle de la vérité.

Maintenant que l'on déplore tant que l'on voudra le ton acrimonieux des polémiques, les injures, les personnalités qui se jettent à la figure des hommes que devraient mieux se connaître, et s'apprécier davantage. Il n'y a là-dessus qu'un sentiment, qu'une voix.

Mais que l'on en veuille conclure que la défense des intérêts religieux est interdite à la presse catholique, il y a une distance que nous ne pourrions

enjamber que le jour où cette défense n'aura plus sa raison d'être.

Il nous est tombé sous la main, ces jours-ci, une réclame du Pays, qui vaut son pesant de plomb, du gros plomb à canard. Elle surpasse même et étonnement celles du "gros chien blanc qui est à la porte." On avait pourtant cru le chien blanc le supérieur en ce genre. Voici ce qui l'emporte: et il faut avoir pris des pillules d'Ayer, pour n'être pas malade après avoir pondu cette réclame-là. Lisez bien: «Le Pays est proclamé (style de proclamation!) par tous les impartiaux (en termes d'amour propre) le journal français (on le dirait plutôt Yankee) le mieux fait, le plus instructif, le mieux renseigné, et le meilleur marché du Canada.» Que de mérites! quel trésor de vertus singulières! Si vous voulez voir une chose bien faite, et même mieux faite, regardez le Pays! Si vous voulez savoir une chose qui vous instruisse, apprenez le Pays! Si vous voulez connaître une chose qui vous renseigne mieux que toute autre, renseignez-vous dans le Pays. Enfin, si vous voulez vous procurer le bonheur sans qu'il vous en coûte pour la peine, achetez le Pays. Il n'y a rien comme le Pays. Celui qui l'aura lu pourra dormir content. C'est garanti comme tous les dixirs. Ça fait pousser les cheveux, la barbe et même les dents. Ça sert de paratonnerre, de parapluie, de veste et de pantalon pour ceux qui n'ont ni étoffe ni feuilles de palmier. On mentionne encore dans le public plusieurs autres usages auquel il sert admirablement. Enfin il ôte l'ignorance à la tête et les cors aux pieds. C'est étonnant, comme il est capable de tout. Mais voyez encore comme tout cela vous est garanti. D'abord "sa liste d'abonnés se grossit tous les jours (comme la clientèle d'un certain avocat) de nous les plus respectables." Ce qui est dit pour enlever tout doute qu'on aurait pu avoir sur le nombre et la respectabilité des lecteurs de ce grand journal. Et puis il est si peu cher et si bon. Qui voudrait s'en priver?

Plusieurs membres distingués du clergé "sont tombés dans cette tentation? Qui pourra résister? Oui, dit-il, "plusieurs membres distingués du clergé sont abonnés, le lisent, l'approuvent et le recommandent." Sachez-le bien, vous qui aviez tant de raisons pour ne le pas croire. Et ils "le recommandent hautement." Personne ne les a entendus, mais croyez-le toujours. Car ce que dit le Pays est plus vrai que l'Evangile, que l'Eglise, que le syllabus. Voilà, par exemple, des choses qu'il ne faut pas croire. Mais le Pays, c'est la chose "la mieux faite, la plus instructive, la mieux renseignée, et la meilleur marché. Pourquoi ne serait-elle pas infailible? Après cela, rien d'étonnant que ce soit le journal de tout le monde, et surtout de la famille, de l'artisan, du commerçant, de l'étudiant, de l'homme de profession, de toutes les classes de la société canadienne-française en un mot." C'est cela! En effet, c'est là que la famille apprendra le catholicisme, que l'artisan apprendra son

métier, que l'étudiant fera ses études, que le docteur fera ses pillules, et que l'avocat saura comment on s'y prend pour faire enterrer les morts! «Chacun doit donc acheter le Pays, et engager ses amis à s'y abonner également.» Pourquoi ce mot également? Mais enfin puisque «plusieurs membres distingués du clergé sont abonnés, le lisent, l'approuvent et le recommandent hautement!» Ce n'est pas vrai, mais tant vaut la blague qu'à la fin on s'y prend. Cependant cette réclame est si grosse que ceux qui s'y laisseront prendre auront bien mérité leur châtiement.

Le câble nous a appris que Gambetta avait écrit au général d'Aurelle de Paladine pour lui offrir un commandement dans l'armée.

L'honorable général a répondu ce qui suit à Gambetta :

Belley, 11 janvier.

Monsieur le ministre, — J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre par exprès. Je place mon pays avant tout, et malgré les déboires et les dégoûts dont j'ai été abreuvé, je suis prêt à reprendre le commandement d'un corps d'armée. Mais je ne veux tenir ce commandement d'un corps d'armée que d'un gouvernement régulier, dont le premier acte aura été de faire passer en jugement les ambitieux et les incapables qui ont perdu la France.

Recevez, M. le ministre, l'assurance de ma haute considération.

D'ARRETTES DE PALADINE

LE FRANC-TIREUR.

La France, dans son agonie. Aux armes convoque ses fils. Guidés par un mauvais génie Ses guerriers tombèrent trahis. L'honneur aux combats nous appelle; Citoyens! soyons tous soldats. Je pars, à mon pays fidèle; Je cours affronter le trépas!

Si je vis après la victoire Amis, heureux sera mon sort. Si je meurs, gardez ma mémoire; Glorieuse sera ma mort.

De colère à frémir mon âme Lorsque les hordes d'Allemands, Armés du fer et de la flamme, Dévastaient nos hameaux fumants. Des incendiaires farouches Allons châtier les fureurs. En leur adressant nos cartouches Vengeons-nous, braves Francs-tireurs!

Si je vis etc.

A ces égorgeurs en furie Ne laissons trêve ni repos! A leur puissante artillerie Répondons par nos chapelets! Qu'à chaque coup un homme tombe! Nuit et jour harcelons leurs rangs! La France en croquera la tombe De ces avides conquérants.

Si je vis etc.

Quand les Prussiens vers nos frontières Après Leipzig se sont rués, Dans les Vosges combien nos pères Sous leurs balles en ont tués! Comme eux, décimons sans relâche Nos sanguinaires oppresseurs. Et prouvons qu'il n'est aucun lâche, Parmi les nouveaux Francs-tireurs.

Si je vis etc.

Semblables au lion terrible Qui s'élançait sur les chasseurs, Dans un élan irrésistible Assaillons nos envahisseurs! Soit à la clarté, soit dans l'ombre, Criblons de plomb nos ennemis. Malgré leurs canons et leur nombre, Francs-tireurs, chassons les bandits!

Si je vis etc.

Défendre et venger sa patrie. C'est un droit, un noble devoir. Pour ello, je combats et prie; Son salut, voilà mon espoir. Aux armes, n'importe leur forme, Le brave accourt dans le danger, Et qu'il porte ou non l'uniforme, Il doit repousser l'étranger. Si je vis etc.

A. M.

LA SITUATION EN FRANCE.

Service Télégraphique

Paris, 16.—Aucune autre élection ne sera nécessaire dans cette ville.

Les autorités ont fixé le prix du pain à 50 centimes le kilogramme.

Le Journal des Débats dit que Thiers est regardé comme le futur président, avec Favre, Picard et Buffet comme ministres.

Bordeaux, 16.—M. Grevy a été élu président de l'Assemblée, le nombre des votants était de 538, et Grevy a obtenu 519 voix.

Londres, 11.—Sir John Hay a demandé si le gouvernement avait ordonné le rapport d'Odor Russell à Bismark, que la question d'Orient forcerait l'Angleterre à prendre part à la guerre avec la Russie, même sans alliés.

Sir John Hay voulait savoir quels préparatifs on avait fait pour lancer cette menace.

Gladstone dit que le rapport de Russell n'avait reçu aucune autorisation. Sa conduite dans ce cas est sujette à la censure.

Gladstone donna quelques explications concernant la commission américaine.

Elle peut discuter amicalement tout différend, les difficultés qui surviendraient devront être référées au gouvernement impérial.

Londres, 16.—La reine d'Espagne est arrivée à Nice; elle voyage de Florence à Madrid.

On affirme que l'époux de l'ex-reine Isabelle, a offert de prêter le serment au nouveau roi.

Le capitaine McKay a été mis en liberté.

La Banque d'Angleterre a augmenté ses espèces de £102,000, à cause des préparatifs faits au sud de la France pour appeler au service la classe militaire de 1872.

Bismark consentira à prolonger l'armistice encore cinq jours.

Belfort à capitulé et la garnison est sortie avec ses armes et son bagage.

Le pays était mécontent des Italiens, jouets des monarchistes.

Il n'est pas probable que les orléanistes réussissent; les princes d'Orléans sont trop sages et ont trop de patriotisme pour plonger la France dans la guerre civile.

La République sera adoptée.

Londres, 16.—Un correspondant de Berlin télégraphie que les conditions de paix proposées par Bismark sont comparativement modérées.

La Cloche de Paris dit que les communications envoyées au gouvernement par Chruzy prouvent que les bulletins de Gambetta avaient exagéré les rapports des succès de l'armée de la Loire dans le but de ranimer l'espoir de la population.

Le général Chruzy a fait plusieurs déclarations douloureuses concernant la situation de l'armée et conseille à la France de remettre sa vengeance à une autre époque.

Les prussiens ont imposé une contribution de 19,000 francs à la commune de Jervaque; comme l'argent ne venait pas, ils s'emparèrent du maire et de la comtesse de Montgomery comme otages.

Bordeaux, 16.—Les députés ont résolu hier à une grande majorité d'établir une république provisoire dont Thiers sera le Président, Favre, premier ministre et le duc de Decazes, ministre des affaires étrangères.

que miss Ellen leur avait promis loin de Londres, la grande ville de la corruption!...

(A continuer.)

AVIS SPECIAUX.

Ya nos ventes considérables, nous avons préparé le local qui se trouve au Nos. 282 et 284, rue Notre-Dame, où nous sommes à établir un fonds considérable des Machines à Coudre de Wheeler & Wilson, et de Howe.

On devrait se rappeler ce fait de la plus haute importance que la Machine WHEELER & WILSON est la seule Machine à Coudre qui a obtenu la médaille d'or à la dernière exposition universelle de Paris.

Le Witness, le News et le Star, et d'autres journaux ont justement déclaré que cette admirable Machine à Coudre de WHEELER & WILSON est, quoiqu'on puisse vanter les autres, la meilleure.

19 déc.—em-21 S. B. SCOTT & CIE

C'EST TOUT DE LA BLAGUE.

Oui, lorsque d'autres magasins de marchandises sèches essaient de vous persuader que mon Colton à Chemise Harrook à 6d. la verge ne vaut pas celui qui s'en vend à un prix plus élevé. Je le garantis exactement semblable.

PLUS RIDICULE ENCORE

est celui qui essaie de convaincre le public que la Flanelle lourde d'une verge que je vends 1s. 1d. ne vaut pas celle que d'autres magasins vendent de 1s. 10d. à 2s. 3d. Je la garantis égale à celle détaillée dans aucun autre magasin à 1s. 10d.

SPECIAL.—Tous ces magnifiques Tartans, Etoffes à Robes en Soie, verges de largeur; semblable sur les deux côtés; prix ordinaire 2s. 3d. la verge; réduits à 21c. la verge. Tous ces beaux Alpines, Blouses à Robes en granit; couleurs unies convenables pour le printemps; prix ordinaire, 1s. 10d.; réduits à 10d. et un lot réduit à 7d.

EXTRA.—Réduction plus grande encore sur Tweeds du Canada et tous les Draps double largeur. S. CARSLLEY, 77, rue Notre-Dame. Magasin vis-à-vis de la rue St. Denis.

8 rév.

Feuilleton de l'Ordre.

LES

MISERES DE LONDRES

QUATRIEME PARTIE.

UN DRAME DANS LE SOUTHWARK.

XII

Laissons l'abbé Samuel quitter, le front hanté, la cathédrale de Saint Paul, et l'homme gris, montant une bête de pur sang, s'en aller caracolant à Hyde park avec l'espoir d'y rencontrer miss Ellen.

Retourons à Rotherithe, où nous allons retrouver nos connaissances de la nuit précédente, John le rough et Nichols. Paddy avait passé une partie de la nuit avec eux, on s'en souvient; puis il les avait quittés en leur disant :

—J'ai idée, moi, que le condamné John Golden n'est pas à Rotherithe.

—Et où crois-tu qu'il est? avait demandé Nichols, fortament découragé par l'évasion de Shoking et la disparition de l'Écossais Macferon.

—C'est mon secret.

—Comment, ton secret?

—Oui.

Tu ne dois pas avoir de secret pour nous, puisque nous sommes associés, avait dit Nichols.

—Ne te fâche pas, répondit Paddy, et écoute-moi.

—Parle.

—Quand je vous ai rencontrés, j'étais moi-même à la recherche de John Golden.

—Ah! vraiment?

—Mais je n'agissais pas pour mon compte.

—Et pour qui donc travaillais-tu?

—Pour une personne puissante qui triplera, au besoin, la prime offerte par la police.

—Eh bien?

—Je vous l'ai dit, tout à l'heure, une idée m'est venue et je crois bien que je sais où est le condamné.

—Pourquoi donc, alors, ne veux-tu pas nous le dire?

—Je vous le dirai, mais quand la personne pour qui je travaillais me l'aura permis, et elle me le permettra, allez; et il y a mieux, je stipulerai avec elle, pour vous, des conditions de salaire magnifiques.

Paddy parlait avec un accent de franchise qui convainquit Nichols.

—Et quand verras-tu cette personne?

—Cette nuit même, je vais y aller.

—Où te retrouverons-nous?

—Où vous voudrez, dit Paddy, qui ne prévoyait pas la besogne et les instructions que lui donnerait miss Ellen.

—Eh bien! dit Nichols, ici même,

au bord de l'eau. Nous coucherons dans la péniche.

—Soit, dit Paddy.

Et il s'en alla.

On sait ce qui s'était passé. Paddy avait fait partie de l'expédition souterraine accomplie par miss Ellen et lord Palmure.

On se souvient qu'il avait fait part de ses soupçons à miss Ellen, touchant cette lumière qui brillait toute la nuit dans le clocher de Saint-George, et que miss Ellen, devinant que ce n'était point de John Golden, mais de l'homme gris qu'il s'agissait, lui avait enjoint d'avertir l'abbé Samuel.

Miss Ellen, qui avait un plan en donnant cette ordre, avait donc congédié Paddy, modifiant ainsi de tout au tout la conduite de cet homme vis-à-vis de ses associés de la nuit.

Donc, Nichols et John le rough qui, le bateau de police éloigné, étaient retournés chercher un abri pour le reste de la nuit dans la péniche, constatèrent, après un long sommeil, que Paddy n'était pas revenu, bien qu'il leur eût donné rendez-vous.

Alors John regarda Nichols.

—Veux-tu savoir ma pensée? lui dit-il.

—Parle.

—Eh bien! j'ai idée que Paddy s'est moqué de nous.

—Allons donc!

—On qu'il nous trahit.

—Au profit de qui?

—Des Irlandais, pardieu! Sais-tu où il demeure?

—Oui, dans le Southwark, et dans

un passage qui donne dans Adam street.

—Eh bien! allons chez lui, nous verrons bien.

Et quittant la péniche, Nichols et John rentrèrent dans le borough, qu'ils traversèrent tout entier, et se rendirent dans le Southwark.

Là ils gagnèrent Adam street.

Il était alors six heures du matin, et c'était précisément le moment où l'abbé Samuel se rendait, comme il le faisait tous les dimanches, chez la femme et les enfants de Paddy.

Tout à coup John serra le bras à Nichols.

—Regarde! dit-il.

—Quoi donc?

—Vois-tu ce jeune homme vêtu de noir?

—Oui.

—C'est l'abbé Samuel, celui-là même qui assistait John Golden sur l'échafaud.

—Ah!

—Et il sait bien certainement où est le condamné.

—Tu crois?

—Il n'est pas Irlandais pour rien.

—Si nous le suivions? dit Nichols.

—Au lieu d'aller chez Paddy?

—Oui.

—Ils firent trois ou quatre pas derrière le prétre; puis, soudain, Nichols s'arrêta bouche bée.

—Oh! par exemple! dit-il enfin.

—Quoi donc? fit Nichols qui vit l'abbé Samuel entrer dans une mai-

son.

Les autres ministres seront Simon, Picard, Buffet et Barthélemy. A la conclusion de la paix la convention s'ajournera à Paris et soumettra à un plébiscite la forme du gouvernement.

Londres, 16.—Cardwell, secrétaire d'état pour la guerre introduit un bill pour réorganiser l'armée. Dans son discours, il dit que les colonies doivent payer maintenant pour leur défense.

M. Gladwell propose d'abolir le système d'achat des grades, place l'armée sous un système d'administration. La forme du service sera variable.

L'examen devra se faire par une commission soumise à l'approbation du secrétaire d'état; les trois classes de troupes devront être amalgamées. Les volontaires seront considérés comme des troupes régulières; la force effective sera de 431,000 hommes.

Le gouvernement aura le droit de s'approprier les chemins de fer dans le cas de besoin. Une dépêche de Versailles mande qu'un sentiment prononcé règne parmi les députés, et qu'ils veulent accomplir deux choses, savoir: Renvoyer les républicains, et transporter le siège du gouvernement à Paris, afin que le pays ne soit pas plus longtemps à la merci de la populace de la capitale.

Des entrevues privées avec les députés portent à croire qu'on formera d'abord un gouvernement provisoire modéré. On prononce favorablement les noms de Thiers, Grevy, Trochu, Delescluse et Dorian, ces derniers avec plusieurs citoyens éminents des provinces sont certains d'être élevés au pouvoir; on croit qu'on leur imposera la tâche de décider de la forme du gouvernement.

Les radicaux sont à l'œuvre et ont résolu de faire une lutte forte au pouvoir. Ils font les plus chaleureux appels au peuple et de violents discours; mais les de la guerre, pas de reddition n'ont plus l'enthousiasme d'autrefois. Les conservateurs sont calmes et confiants.

On travaille vivement en faveur des orléanistes. L'élection des princes sera déclarée valide. Thiers et Favre ont prié vivement Faidherbe, Chanzy et autres commandants, de faire appel à l'armée, afin de maintenir l'ordre en France.

On croit que la conduite modérée de l'assemblée modifiera les demandes de la Prusse. RAFFLE L'Asile St. Joseph de la Rue St. Bonaventure LES 15, 16 et 17 Février prochain,

Plusieurs effets magnifiques restés du dernier bazar seront raffles aux dates ci-dessus pour le bénéfice de cette Asile. Parmi les principaux objets qui seront tirés au sort, il y a un beau sofa, un superbe pot de fleurs artistiquement en verre, une belle montre en argent, etc.

Montreal, 31 Janvier 1871. BUREAU DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle ORIENT.

Le rapport suivant des affaires de cette compagnie, le 31 Décembre 1870, est publié en conformité aux dispositions de sa Charte.

Primes non-oltenues le 31 Décembre 1869 \$ 276,839.97 Primes reçues durant l'année finissant le 31 Décembre 1870 1,066,851.85

Montant des Prémiums \$1,343,182.82 Primes obtenues de l'année Pertes et Dépenses \$1,068,883.34

Renouvellement d'Assurances et retours des Primes 222,694.46 ACTIF. 31 Décembre 1870. Comptant 256,629.08

Stocks des Etats-Unis 457,625.00 Stocks des Etats-Unis et Emprunts sur demandes 190,333.58

Billets de souscription dont une valeur de \$182,491.25 ne sont pas mis en usage 525,576.08

Billets recevables, Primes et Sautesages 271,591.47 Augmentation et complex non-réglés 25,612.30

Montant de l'Actif \$ 1,827,418.10 Le Bureau des Syndics a résolu de payer six cent d'intérêt sur les certificats d'inscriptions non solides aux détenteurs d'icelles, ils ont aussi en addition un bonus de dix par cent une somme au comptant pour les billets de souscription résolu de donner à ceux qui y auront droit dix pour cent sur le montant net des primes encaissées dans l'année finissant le 31 décembre 1870, pour lesquels des certificats seront émis le 15 ou le 3 avril prochain.

Par ordre du Bureau, CHARLES IRVING, Secrétaire. SYNDICS. Joseph Gillard, Jr.; George Mosle; Edward F. Davison; A. Le Moine, Jr.; E. H. R. Lyman; Henry R. Kunhardt; J. H. Auchincloss; Lawrence Wells; Francis Cotnam; Charles Laing; Alex. J. Hamilton, Jr.; George F. Thomas; Carl L. Reuchner; W. F. Cady, Jr.; Cornelius K. Sutton; Edward Haigh; Leopold Berwirth; Simon de Visser; John S. Williams; Alex. M. Lawrence; Fred. C. Foster; John D. Dix; Charles Munzinger; Louis Jay; Jas. Brown; N. D. Carlisle; Theodore Fachtich; C. L. E. Rose; Wm. S. Wilson; F. Cusinary; Gustave Schwab; George H. Morgan.

EUGENE DUTILLI, Président. ALFRED OGDEN, Vice-Président. CHARLES IRVING, Secrétaire. AVIS. Cette Compagnie a fait des arrangements pour que lorsqu'il sera besoin des Polices et des certificats payable à Londres et Liverpool aux salles de MM. DRAKE, KLEINWORT & COHEN.

GRAND BAZAR SOIREE DRAMATIQUES ET TOURS DE POICE SANS PAREILS DIMANCHE, LUNDI ET MARDI. Les 19, 20 et 21 courant, à ST. VINCENT DE PAUL (ISLE JESUS.) Il y aura Chant et Musique par des Amateurs déjà bien connus du public.

LUNDI ET MARDI M. ST. JEAN, MAGICIEU CELEBRE qui a étonné le public de Montréal par ses tours vraiment surprenants et inexplicables, fera dans le cours des deux dernières soirées des choses merveilleuses telles qu'on n'en a jamais vues.

Ces soirées ont un profit des pauvres et orphelins des Soeurs de la Providence. Les Soirées commenceront à 7 heures précises. Le Souper sera servi à ceux qui le désireront. 7 fév. 64

MAISON DE PENSION OU HOTEL, AU CENTRE DES AFFAIRES. A LOUER, au Centre des Affaires, rue St. Gabriel, entre les rues Notre-Dame et St. Paul, à 5 minutes du MARCHÉ BONSECOURS, des BATEAUX DE QUÉBEC et des CAMPAGNES, une des Maisons les plus complètes de cette ville pour tenir des pensionnaires de Première Classe. UNE TABLE D'HOTES pour les hommes d'affaires éloignés de leur domicile ou UN HOTEL de moyennes dimensions, pour les voyageurs. (GRANDE COUR, Entrée, etc. S'adresser au Nos. 27 et 29, RUE ST. GABRIEL, entre les rues Notre-Dame et St. Paul. Montréal, 11 février 1871. 67

THE NOUVEAU. En magasin, et arrivant par le chemin de fer du Pacifique, Thé nouveau fragrant assorti, comprenant les meilleures marques de Young Hyson, (Gunpowder) et du Japon, en Demi-boîtes, Boîtes et Canistres de Fantaisie. — AINSI EN MAGASIN — Café—Meilleur Java et Macaribo, en Sacs et Colis. Sucre—Jaune raffiné, en caques. Do —Coruscé A., en barils. Riz—Rayson, en Sacs. Raisins—Laver nouveau en boîtes et demi-boîtes. Do —de Valance nouveau, en demi-boîtes. Huile —de Graine de Lin (distillée et crue), Anglaise en barils. Do —de Morne et Loup-Marin, en barils. Sel —Gros, fin et de Factorie, en sacs. Melasses—Barbades, Muscovado, Blanche, en poignées, tierces et barils. A vendre par W. R. ROSS & Cie., 404 et 406, rue St. Paul. 11 fév. 64

EMULSION PANCREATIQUE POUR LE TRAITEMENT DE LA CONSOMPTION. Le 14 Octobre, la patiente commença à prendre une Emulsion Pancreatique (Savory & Moor) en deux cuillerées à thé, deux heures après dîner et souper. Je ne puis décrire mieux ses effets qu'en disant que cela semblait opérer en changeant. La toux devint moins violente, la froide transpiration de la nuit diminua, la respiration devint beaucoup plus facile, et tellement qu'elle put se coucher et dormir le soir, ce qu'elle n'avait pu faire depuis quelque temps. Les douleurs se calmèrent tellement qu'elle aurait pu se dispenser de prendre la potion anodine; le poids battait graduellement de 130 à 70 et devint plus fort et plus régulier. Elle augmenta, en pesant et devint robuste et sa force lui revint par degrés. —Journal sur la "Phthisis Pulmonaria" par le Dr. Kirkcaldy, Presse Médicale et Circulaire, 29 février 1868.

SEULS AGENTS, FRANCIS CUNOILL & CIE., 32, rue Lemoine, Montréal. Liti. Mod. Vend. —66

Attention à la Contrefaçon. J. B. SCOTT & CIE., Informer respectueusement le public, et toutes personnes qui auraient besoin de BONS MOULINS A COUDRE, Qu'ils sont les seuls agents à Montréal des célèbres Machines WHEELER & WILSON. Et ils les préviennent en même temps d'être en Garde contre les imitations et Contrefaçons. Qu se vendent à prix réduit.

Les véritables machines ont le nom de Wheeler & Wilson Sur la platine et aussi un médaillon doré de la manufacture, incrusté sur chaque machine. Dépôt Général, 252 et 284, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 14 février 1871. 69

WHEELER & WILSON. Cette Compagnie a fait des arrangements pour que lorsqu'il sera besoin des Polices et des certificats payable à Londres et Liverpool aux salles de MM. DRAKE, KLEINWORT & COHEN.

Le sousigné continue de recevoir des demandes pour des Polices ouvertes et spéciales et d'assurer les Vaisseaux, Caravanes et le Fret à cette condition bien connue, payable en Or ou en Fonds Canadiens. Henry McKay, No. 1, Bourne des Marchands, Montréal, 16 Fév. 1871.

W. REID & CIE., Marchands généraux et Propriétaires des Moulins de Papier de Lorette, 84, RUE MCGILL, 84 FABRIQUENT TOUTES SORTES DE PAPIERS A ENVELOPPE, MANILLA, BRUN, THE et GRIS. Aussi—FRUTE SUPERIEUR POUR LES TOITS, qu'il offrent en vente à des prix et conditions raisonnables. On paie argent comptant toutes descriptions de matériel propre à la manufacture du Papier; Vieux Livres Blancs, Vieux Journaux, etc. 11 Janvier 64-10

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

Actes concernant la Faillite de 1864 et 1869. Dans l'affaire de W. & A. DELANEY, de Montréal, FAILLIS. Les créanciers des faillites sont notifiés de s'assembler au bureau du sousigné, Marchand Echangeur, rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-SEPTIEME jour de FEVRIER courant, à QUATRE heures de l'après-midi, pour recevoir le rapport du Syndic concernant les dettes non encore perçues de la succession et pour aviser le syndic dans la liquidation finale des affaires de la succession. A. B. STEWART, Syndic. Montréal, 10 février 1871. 64-08

Actes concernant la Faillite de 1864 et 1869. Dans l'affaire de C. T. WILSON & CIE., de Montréal, FAILLIS. Les créanciers des faillites sont notifiés de s'assembler au bureau du sousigné, Marchand Echangeur, rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, MARDI, le VINGT-HUITIEME jour de FEVRIER courant, à ONZE heures de l'avant-midi, pour recevoir le rapport du syndic concernant les dettes non encore perçues de la succession, et pour aviser le syndic dans la liquidation finale des affaires de la succession. A. B. STEWART, Syndic. Montréal, 10 février 1871. 64-08

WILLIAM HENDERSON MARCHAND DE BOIS. Adresse: Boîte 199, Bureau de Poste, MONTREAL. BUREAU ET COURS. RUE ST. CONSTANT, en arrière du Marché St. Laurent, RUE DU BASSIN, un peu plus haut que l'Edifice Ste. Anne. Sur la RIVE GAUCHE DU BASSIN DOUGLASS en arrière du moulin Douglass; aussi sur la RUE WILLIAM, immédiatement plus haut que le moulin Douglass. Au LONG QUEL, vis-à-vis l'extrémité Nord du Marché Bonsecours, et RUE ST. MARIE (Est), en face de la Fabrique de Gauchetière. BOIS DE CONSTRUCTION: PIN, CHENE, ORME, EPINETTE, CÉDRE, etc., à vendre et livré sur commande. Un grand assortiment d'EPINETTE BLANCHE et de PIN secs bruts et polis pour Maisons, AIS, LATTES, MERRAIN, DOUVES de Pin et d'Epinette blancs, MADRIERS pour Ponts de Navires et ESPARIS toujours en main. Toutes sortes de BOIS DE CHAUFFAGE et de BOIS MENU à vendre à bon marché. 27 Janvier 1871. 64-64

GRANDE ECONOMIE EN SE SERVANT DE L'HUILE PATENTEE. Nous sommes bien aises d'introduire au public une HUILE PATENTEE qui rivalise en cela avec la lumière du gaz. Cette huile n'est pas explosive, elle ne se répand pas, elle ne se consume pas, elle ne se gâte pas, elle ne se trouble pas, elle ne se trouble pas, elle ne se trouble pas. Elle peut s'employer avec ou sans globe. Elle peut être employée pour les nouvelles lampes à gaz éclairant sans nuire. Ayant été employée dans les communautés avec profit et sûreté, attendu qu'il n'y a aucun danger pour l'explosion, cette seule raison doit engager le public à en faire usage. Le public aura tout avantage à s'en servir en l'absence de toute autre huile explosive. Le public peut se convaincre de la qualité de cette huile, par les nombreux certificats de patrons et autres qu'on s'est empressé de donner aux propriétaires sous-signés. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de MM. BONNEVILLE & GARIEPY, Propriétaires, No. 65, rue Commune, Montréal, 27 Janvier 64-54

Chemin de Fer de la Rive Nord. Avis est par le présent donné qu'à partir du 7 Janvier prochain (1871) des livres de souscription seront ouverts depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures P. M. de chaque jour, à tous ceux qui désireront souscrire au capital-actions de la compagnie. Jusqu'à nouvel ordre les Bureaux de la Compagnie sont situés dans les Union Buildings, Place d'Armes. JOSEPH CAUCHON, Président C. F. R. N. Québec, 30 déc. 1870. 64-57

Atelier Britannique-Américain DE TEINTURE ET DE DEGRAISSAGE. THOMAS PARKER, 44, RUE ST. JOSEPH, PRES LA RUE MCGILL. Premier prix au concours pour Teinture et Degraissage de Soie, Lainage et Cotonnage. Le sousigné désire rappeler à ses pratiques que le Méline, français, le Couleur, le Lustre, l'Alpaca, les Barèges, les Delaines, les Wineys, etc., sont teints et dégraissés sans être défaits, avec ou sans la doublure. La soie et le velours de soie devraient être défaits. T. P. s'est procuré les ouvriers les plus habiles dans chaque spécialité. Rien n'a été négligé pour rendre cet établissement sans rival dans ce pays. Rappeler-vous l'adresse: THOMAS PARKER, 44, Rue St. Joseph, MONTREAL. 18 Janvier 1871. 64-47

SIROP PULMONIQUE DE COOPER. Remède certain contre la Toux, les Rhumes ET AUTRES AFFECTIONS DE POITRINE. Plusieurs personnes de cette ville et d'ailleurs peuvent TÊMOIGNER DE SON EFFICACITE. ESSAYEZ-EN UNE BOUTEILLE. A vendre par le Propriétaire et seul fabricant, E. MUIRE, PHARMACIEN, Place d'Armes, 24 Janvier 64-61

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné fait par les présentes défense au public d'avancer en son nom à aucun membre de sa famille sans un ordre écrit de sa main. PIERRE DESAUTELS. 4 Janvier 1871. 65

ALMANACH DES HOMMES D'AFFAIRES DE MONTREAL. Atelier de Marbre St. Laurent. T. J. Johnstone.....91 B'ury. Atelier d'ouvrage en fil de fer V. Victoria. A. Decario.....15 St. Urbain. BOURREUR. A. Finzel.....25 St. Urbain. CHAPELIER et PELLETIER. James Stenhouse.....109 St. Pierre. Chaussures en Gros et en Detail. Léopold Gauthier.....393 Ste Marie. M. Joyal.....46 St. Laurent. H. S. O'Dell.....14 Quarré Chabouillet. Confiseur en Gros et en Detail. Louis Lemay, Marché Bonsecours, au pied de l'escalier (côté Est). Cuir et Fournitures à Cordonnier. M. C. Galarnaud.....279 St. Paul. Moïse Lemire.....275 St. Paul. EBENISTE et SCULPTEUR. A. J. Pigeon.....84 St. Antoine. Entrepreneur de Pompes Funebres. Victor Thériault.....37 St. Charles Borromée. Epiciers en Gros et en Detail. P. Lapointe & Cie.....567 Ste. Marie. FERBLANTIER et COUVREUR. H. N. Lewis.....501 et 503 Ste. Marie. Ferblantier, Poêles et Huile de Charbon. G. Constantineau.....130 St. Joseph. Serrurier et Poseur de Sonnettes. J. K. Macdonald.....687 Craig. HORLOGERS et BIJOUTIERS. Vidal et Lefort.....227 Notre Dame. MANUFACTURIER de BALANCES. Alex. Gordon.....73 College. Manufacture de Formes de Chapeaux et de Plumes. G. Morganti.....1264 et 128 St. Laurent. MEUBLES. Madame Leblanc.....91 St. Laurent. OPTICIEN. Geo. J. Hubbard.....20 Côte St. Lambert. PEINTRE D'ENSEIGNES. P. Denis.....166 St. Laurent. Peinture, Huile, Vaisselle, &c. Joseph Charette.....457 St. Joseph. Plaqueur en Or et en Argent. M. E. Lyburner.....153 St. Bonaventure. SELLIER. J. B. Sénécal.....505 Ste. Marie. VAISSELLE. A. J. Marchi.....395 Ste. Marie. VALISES, PORTEMANTEAUX, &c. A. Leflamme.....120 St. Joseph. L'IMPRIMERIE DE LA "GAZETTE" A ÉTÉ TRANSPORTÉE DANS LA GRANDE NOUVELLE BATISSE EN FACE DU BUREAU DE POSTE COIN DES RUES St. Francois-Xavier et Craig ET DE LA Rue des Fortifications. T. & R. WHITE. 9 Février 64-65

AVIS. Le Sousigné ne sera responsable à l'avenir d'aucune dette contractée en son nom par qui que ce soit, sans une autorisation par écrit de sa main. JOSEPH C. ROBILIARD. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

AVIS PUBLIC. Le public est averti que la société ci-dessus existant sous les noms et raison sociale de St. GEORGE & DRAPPAU, plombiers et ferblantiers, a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. THEODORE ST. GEORGE, FABIEN DRAPPAU. Le sousigné continuera seul les affaires de la maison et toutes les réclamations devront lui être adressées à son bureau, 98, rue St. Laurent. THEODORE ST. GEORGE. Montréal, 18 Janvier 1871. 46

PERDUE. D'après le coin de la rue Notre-Dame et Bleury, à la rue St. Laurent, une MANCHETTE EN VISON. La personne qui la rapportera à ce bureau sera généreusement récompensée. 4 Janvier 1871.

L. O. CANTIN, PHOTOGRAPHE, 175, RUE MCGILL, 175, PRES DE L'ALBION HOTEL. \$1.25 LA DOUZAINES \$1.25 D'ici au PREMIER MARS PROCHAIN, on prendra des PHOTOGRAPHIES pour UNE PIASTRE ET TRENTE SOUS la douzaine. On ne prendra pas d'enfants passé deux heures de l'après-midi. PROFITEZ DE CETTE OCCASION. VENEZ TOUS! L. O. CANTIN, PHOTOGRAPHE, 175, Rue McGill, Montréal. na-204 24 Octobre 1870

J. G. KENNEDY & CIE. Employez J. G. KENNEDY & CIE. \$9.50 "Habillement Alliance" \$9.50 Encore Sans Egal pour la Justice, la forme et la qualité. J. G. KENNEDY &

EN GROS. EN DETAIL. ETABLISSEMENT de PELLETERIES QUI A REMPORTÉ LE PREMIER PRIX A. BRAHADI COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. LAMBERT, ENSEIGNE DU LION. MONTREAL.

A. B. attire l'attention de ceux qui recherchent les articles de première classe, sur son stock choisi et considérable de PELLETERIES MANUFACTURÉES POUR DAMES ET MESSIEURS.

ALFRED PICAULT SOLE PROPRIETOR. ELIXIR CALISAYA PHOSPHO-FERRIQUE. Recommandé par la Faculté Médicale.

Cette nouvelle préparation d'écorce de Calisaya et de Pyrophosphate de fer, constitue un progrès réel sur tous les médicaments de même nature.

PHARMACIE DU Dr. PICAULT 75, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 14 Décembre 1870

DENTS ARTIFICIELLES. AMELIORATION! Des dents artificielles qui ne tombent plus. Fermes et confort réalisés par l'adoption de la nouvelle méthode qui vient d'introduire le Dr. J. A. BAZIN.

MADAME LALIBERTE, SAGE-FEMME. LICENCIÉE par le Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada.

Mme. MARGARET DEMPSEY, SAGE-FEMME, 70 RUE WOLFE. Licenciée par le Collège des Chirurgiens du Bas-Canada.

MADAME CUISKELLY, SAGE-FEMME. LICENCIÉE par le Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada.

Compagnie d'Assurance Mutuelle CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.

Le Fortificateur de la Chevelure de Chevalier. Le "Fortificateur de la Chevelure" inventé par Mmo GUYOT.

ARRIVE ENFIN PORTRAITS POUR LE MILLION. Nous garantissons de prendre des PHOTOGRAPHIES en tout genre à l'impression de la maison de la ville aux prix suivants:

REOUVERTURE DU DISPENSAIRE DE LA CITE! No. 252, Rue Notre-Dame. (En face de la rue St. Laurent.) GRAND AVANTAGE ET BON MARCHÉ EXTRAORDINAIRE

Ayant acheté du Syndic officiel ce splendide établissement de Pharmacie, successivement occupé par Messieurs Turcotte et Girardi, et J. E. Davignon, nous informons le public de la ville et des campagnes environnantes, que nous réouvrons ce magasin le 1er FEVRIER PROCHAIN.

GRANDE REDUCTION DE PRIX SUR PHOTOGRAPHIES. Au moyen de son nouvel instrument multiplicateur, le soussigné offre au public de magnifiques Photographies prises sur zinc pour moitié prix.

J. L. DEMERS, photographe, 499, RUE DORCHESTER. Vis-à-vis l'ancien cimetière anglais.

Il est reconnu qu'une paire de Lunettes qui convient parfaitement à la personne qui s'en sert est un des grands bienfaits que la science moderne a conférés à ceux dont la vue laisse à désirer.

COMPAGNIE D'ASSURANCE The Liverpool & London & Globe. DIRECTEURS EN CANADA. T. B. ANDERSON, Sec. (Président de la Banque de Montréal).

W. P. CONVERSE & Co., 54 Pine St. TANNER & Co., 49, Wall St. New York.

Le Fortificateur de la Chevelure de Chevalier. Le "Fortificateur de la Chevelure" inventé par Mmo GUYOT.

ARRIVE ENFIN PORTRAITS POUR LE MILLION. Nous garantissons de prendre des PHOTOGRAPHIES en tout genre à l'impression de la maison de la ville aux prix suivants:

Salamandres Patentées DE EDWARDS, AMELIOREES A L'EPREUVE DU FEU, DES VOLEURS, ET DU FEU et des VOLEURS. Combinaison de granuleurs différents, depuis et au-dessus.

PATENTE DE LOCKMAN Machine à Coudre A POINT NOUÉ. LA "Lockman" est le plus grand progrès de ce jour.

Elle fait une couture parfaite en formant un magnifique point, tout à fait semblable des deux côtés de la pièce cousue. Ce point est le seul dans le monde, entier qui se fasse d'une manière solide et sûre, comme d'ailleurs la vente de ces machines dans tous les pays le prouve.

GEORGE HARVEY, seul agent pour la Province de Québec, marchand de toute espèce de machines à coudre et de fournitures de machines à coudre.

BOON ET WOODWORTH. Leurs Habillements dits "Dominion" pour \$10 seulement, des meilleurs de ville.

COMMANDEZ VOS HABILLEMENTS CHEZ BOON ET WOODWORTH, 3 Rue St. Laurent.

BOON ET WOODWORTH pour trouver des Habillements tout faits. Leur maison de la ville.

OCULISTE ET AURISTE. Dr. L. O. THAYER. Le célèbre OCULISTE ET AURISTE, peut être consulté tous les jours à son bureau.

ARRIVE EN FIN. Ce délicat Tonique Turc est un des plus délicats et des plus salutaires remèdes qui ait été soumis à l'approbation publique sur ce continent.

TONIQUE TURC ALKABASAR. Tenu en dépôt chez les principaux Droguistes et Epiciers de la puissance.

R. R. R. 90 100. DES MORTALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient exterminées et chassées du système en quelques heures.

Elle fait une couture parfaite en formant un magnifique point, tout à fait semblable des deux côtés de la pièce cousue. Ce point est le seul dans le monde, entier qui se fasse d'une manière solide et sûre, comme d'ailleurs la vente de ces machines dans tous les pays le prouve.

RADWAY & CIE, 439, Rue St. Paul, Coin de la Rue St. Francois-Xavier, Montreal.

R. R. R. SALSEPAREILLE! Le principe curatif de la Salsepareille entre pour une large part dans la composition du RESOLUTIF R. R. R.

Une bouteille du Résolutif vaut mieux que dix bouteilles de toute autre Salsepareille. Une bouteille purifie le sang et chasse la corruption du corps.

PILULES R. R. R. PILULES DU DR. RADWAY. Pour régulariser le foie, l'estomac, les entrailles, et pour promouvoir la digestion, une Pilule le soir; pour les maladies obstinées et chroniques, 4 à 6 toutes les 24 heures.

Vrai confort pour les personnes âgées et autres affligées de la Constipation et de la paralysie des entrailles.

LIBREZ VOS. Depuis quarante ans j'étais affligé de la constipation, et durant les vingt dernières années j'étais obligé de recourir tous les jours aux injections afin de faciliter les évacuations.

TONIQUE TURC ALKABASAR. Tenu en dépôt chez les principaux Droguistes et Epiciers de la puissance.

Compagnie d'Assurance LA ROYALE, CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE. Capital... 22,000,000 \$

W. E. SCOTT Sec. M.D. Médecin Inspecteur. ASSURANCES CONTRE LE FEU sur toutes espèces de propriétés, prises à des taux modérés.

VENTILATEURS ET CLEFS PATENTES DE CAMPBELL. dont on fait un usage presque exclusif dans les Palais, les Bureaux et les Chambres à Coucher.

Pilules Cathartiques d'Ayer. Pour toutes les fies comme médecine laxative.

RESOLUTIF R. R. R. Une bouteille du Résolutif vaut mieux que dix bouteilles de toute autre Salsepareille.

PILULES R. R. R. PILULES DU DR. RADWAY. Pour régulariser le foie, l'estomac, les entrailles, et pour promouvoir la digestion, une Pilule le soir; pour les maladies obstinées et chroniques, 4 à 6 toutes les 24 heures.

L'ORDRE JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, COMMERCIAL. ABONNEMENT: payée l'année d'avance \$1.00

ANNONCES: Six lignes, première insertion... 40¢

ANNONCES: Six lignes, première insertion... 40¢